

19.02.2004

L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN MATIÈRE DE CRÉATION DE LA LDH DÉNONCE LA FRONDE RÉACTIONNAIRE CONTRE LE CINÉMA ET INTERPELLE LE MINISTRE DE LA CULTURE

L'observatoire de la liberté d'expression en matière de création de la LDH dénonce la fronde réactionnaire contre le cinéma et interpelle le ministre de la culture

Le 4 février 2004 le Conseil d'État cédait aux sollicitations de l'association d'extrême droite "Promouvoir" et annulait le visa initial du film *Ken Park* de Larry Clark. Ce film était exploité en salle depuis le mois d'octobre avec un visa «*interdit aux moins de 16 ans*», visa délivré par le ministre de la Culture conformément à l'avis de la commission. Le Conseil d'État a considéré qu'il fallait qu'il soit classé interdit au «*moins de 18 ans*» à cause d'une scène de masturbation, jugée «*scène de sexe non simulée évoquée ci-dessus, qui revêt un caractère particulièrement cru et explicite*». Ainsi, les adolescents qui sont majeurs sexuellement à 15 ans auraient interdiction de voir au cinéma la représentation d'une scène de masturbation.

L'Observatoire regrette qu'en mars 2004, grâce à un décret du 4 décembre 2003, la composition de la Commission de classification des films, déjà soumise aujourd'hui à des tensions et à des pressions liberticides, soit modifiée. En effet, les experts chargés de la protection de l'enfance doivent être désormais choisis dans le monde médical ou des sciences humaines, et ne sont plus désignés que par les ministères de la Famille et de la Santé, alors qu'ils étaient auparavant désignés par les ministères de la Justice, de l'Éducation nationale et des Affaires sociales et de la Jeunesse.

L'Observatoire regrette l'abrogation de la majorité qualifiée pour décider des interdictions les plus graves, notamment aux moins de 18 ans. L'Observatoire redoute que la banalisation de ce type d'interdiction n'ait des conséquences dramatiques pour le cinéma d'auteur : privés des réseaux de grande distribution, et de diffusion sur les télévisions hertziennes, ces films dont l'économie est déjà fragile seraient voués à une mort prochaine, et c'est toute la spécificité du cinéma français qui est menacée par ce vent réactionnaire.

Mardi 17 février, l'affiche du film *La Vierge de la luxure* d'Arturo Ripstein a été interdite par la sous-commission de la Commission de classification des oeuvres cinématographiques chargée de vérifier le matériel publicitaire. Ce film a, par ailleurs, obtenu un visa tout public par la Commission de classification des oeuvres cinématographiques, et doit sortir le 17 mars 2004.

Les autorités qui ont interdit cette affiche, qui présente une femme partiellement nue de dos, interdiront-elles aussi *La Vénus au miroir*, de Vélazquez, *La source*, *Les dormeuses* ou *L'origine du Monde* de Courbet?

L'Observatoire demande au ministre de la Culture de ne pas valider cette interdiction et de permettre l'utilisation libre de cette affiche.

Paris, le 19 février 2004